

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

sentiers.davenir@laposte.fr

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

Bulletin d'information sur les activités du 2^{ème} trimestre 2019

Vie de l'association au second trimestre 2019 :

Nous avons eu ce second trimestre plusieurs réunions de travail concernant les dossiers SPPL de Landaul, Belz et Crach. Il y a n'y a eu qu'une réunion du bureau. Le conseil d'administration s'est également réuni une fois. Le site internet de l'association <http://www.sentiersdavenir.fr/> a été lancé. Nous sommes maintenant environ 140 adhérents. Plusieurs riverains de la Ria de la commune de Belz ont adhéré à l'association ce trimestre ainsi qu'une résidente de Sainte Hélène.

Etudes par secteur sur Locoal Mendon :

Les dossiers des deux secteurs concernés avancent (sud de l'Etang de St Jean et partie sud de Locoal). Les questionnaires d'état des lieux pour Locoal permettent de voir que la situation de chaque parcelle est différente selon sa position géographique. Il est prévu de présenter au maire des projets de tracés sur ces deux secteurs avant sa réunion prévue en septembre avec M. le Préfet (nouveau préfet probablement).

Cheminements doux sur la commune de Locoal Mendon

Plusieurs réunions et visites de terrain ont eu lieu. Les travaux concernent surtout les circuits scolaires et liaisons cyclables. Nous espérons que des indications sur le développement de liaisons piétonnes non spécialisées ressortiront aussi des réflexions en cours ou à venir.

Déroulement de l'enquête publique SPPL de Belz

Nous nous sommes réunis avec quelques adhérents de Belz pour mettre au point nos observations sur le dossier soumis à enquête. Nous avons remis le 11 juin un volumineux dossier au commissaire enquêteur. Nous lui avons proposé d'émettre un avis défavorable sur le dossier SPPL de Belz compte tenu d'un très grand nombre de lacunes et d'insuffisances dans les études. **Vous trouverez ci-joint le texte remis sans les pièces jointes trop volumineuses.** L'intégralité des PJ est évidemment disponible en contactant l'association sentiers.davenir@laposte.fr.

Recul du sentier côtier sur l'île d'Arz

L'article ci-joint du télégramme en date du 25 juin 2019 nous renseigne sur l'évolution du dossier du sentier côtier sur l'île d'Arz. La démarche adoptée pour « reculer » le sentier nous paraît tout à fait intéressante. Nous essaierons d'obtenir des informations de détail sur le déroulement de la procédure de cette création et son cadre administratif.

Point sur le dossier SPPL de Landaul

L'arrêté est paru le 6 mai et la publicité en a été minimale ! La parution de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture a eu lieu le 29 juin. La mairie de Landaul avait l'information dès la fin mai, mais ne l'a pas répercuté. Tout semble fait par la DDTM (qui est aux manettes) pour que les riverains aient un minimum de temps pour réagir sur ce dossier qui est très éloigné de l'application stricte de la loi. Il s'agit en effet de créer un sentier touristique au titre des sentiers départementaux, ce que ne dit pas la loi, ceci d'autant que le département ne paraît pas prêt de cautionner le tracé (auquel cas il ne financera pas les travaux) ... L'association déposera un recours gracieux auprès du préfet. Plusieurs de nos adhérents sont, à juste titre, très mécontents et nous ont indiqué qu'ils allaient réagir.

Reprise de la campagne d'arrachage des Baccharis

C'est le site de « la quenouille de Ste Brigitte » (secteur Listrec Verdon) qui a été retenu pour l'intervention de rentrée (post nidification). Vous serez informés des détails de l'opération dès que nous en aurons connaissance. Il sera très probablement demandé (à ceux qui le pourront, bien entendu) de venir sur le chantier à vélo, pour l'exemple !

Evolution du dossier Saint Briac

En PJ quelques articles du **Télégramme** sur les très récentes « péripéties » de la SPPL à Saint Briac (articles publiés les 15 19 et 27 juin). Certains articles sont du troisième trimestre (articles publiés les 19 21 et 22 juillet) ... Et un article du 27 juillet qui présage de troubles à l'ordre public, ce qui, compte tenu de la genèse du dossier (initié par les services de l'Etat), serait un comble !

Collecte de fonds sur la base du volontariat

Plutôt que de venir vers nous pour concerner sur les dossiers, l'administration continue d'appliquer dogmatiquement « sa doctrine ». Celle-ci paraît s'écarter de plus en plus de la loi. Face à cette position, l'ouverture à juste titre de contentieux paraît inévitable ; par les riverains concernés, dont certains de nos adhérents à titre individuel, mais peut être aussi par notre association si cela s'avère efficace. Pour nous y préparer, le CA (conseil d'administration) a proposé de fixer un objectif de « souscription » pour un total de participations de 1000 euros maximum. Le but est de permettre si besoin une consultation d'avocat de « quelques heures » à Rennes (150 €HT de l'heure). C'est le CA de Sentiers d'avenir qui autorisera cette dépense si cela s'avère nécessaire.

Nous faisons donc appel aux « **bienfaiteurs volontaires** » ; cela sera une avance sur leurs cotisations futures (de « bienfaiteurs 2020 » et années ultérieures). Merci de contacter :

sentiers.davenir@laposte.net

Président : Ronan Goavec : 06 15 37 08 57

Trésorier : Raymond Charguellaon : charguellaon@aol.com

Si vous désirez faire partie de cette démarche volontaire

Merci de votre soutien tant moral que financier !

Bonnes vacances et à bientôt !

Le président

Ronan Goavec

Membres du bureau de Sentiers d'avenir :

Ronan Goavec (Président), Thierry Guyonvarch (Vice-Président), Jean Michel Gruau (Secrétaire), Raymond Charguellaon (Trésorier).